

Le dix septieme jour du mois de June l'an mil six cent
seize a Paris par devant nous le Roy
par un coup de main au paroit Commandement
ayant fait faire & commettre cette affaire
et l'ordonnance a été lue & lue & lue & lue
Langlade & lue & lue & lue & lue
Celle qui est sous le Roy & lue & lue & lue & lue